



La Commune de Solaize

Pouvoir adjudicateur - collectivité concédante, représentée par son Maire, Guy BARRAL et sise en Mairie, 47 Place de la Mairie - 69360 SOLAIZE (Tél 04 78 02 82 67 - Fax 04 78 02 94 16 - info@mairie-solaize.fr) **lance un avis d'appel public à concurrence** (Règlement d'exécution Commission 11 novembre 2015 et arrêté du 21 mars 2016) **pour la concession du service public Enfance.**

L'attribution d'une concession de service public au sens des dispositions des articles L. 3114-1 et s. du Code de la commande publique relatifs aux contrats de concession et des articles L. 1411-1 et s. du CGCT, se fera après mise en concurrence sous forme de procédure ouverte pour exploiter le Centre multi accueil, la garderie périscolaire et le **Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)**. La consultation fait l'objet de deux lots : n°1 : Centre multi accueil et n°2 : Accueil de loisirs (périscolaire et CLSH). Il est possible de présenter une offre pour un ou pour les deux lots.

Les caractéristiques essentielles de l'opération, le principe de financement et renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique demandés aux candidats, les modalités de transmission des candidatures et des offres ainsi que les critères d'admission et d'attribution sont décrits dans le texte intégral de l'annonce disponible sur <https://www.mairie-solaize.fr/marche-public/>. Le cahier des charges et documents complémentaires y sont également disponibles. A noter qu'une visite est prévue. Elle est obligatoire.

**Date limite de réception des candidatures
et des offres :**
le 5 septembre 2019 à 12 heures